






Information aux visiteurs

sur l'allègement post-vaccinal des mesures de protection

Ces mesures d'allègement seront suspendues dès la survenue de 3 cas positifs confirmés

Le maintien des gestes barrières s'impose, quel que soit le statut vaccinal des résidents et des visiteurs

	Résidents vaccinés ou immunisés <small>14 jours après la 2ème injection de vaccin 14 jours après 1 injection de vaccin si antécédent de COVID-19 14 jours à 6 mois après COVID-19</small>	Résidents non vaccinés ou non immunisés
 Promenade dans l'espace extérieur de la structure et aux alentours	Espace extérieur de la structure Aux alentours de l'EHPAD	
 Visite en chambre	Sur rendez-vous Pour les visiteurs non vaccinés : Test dans les 72h précédant la visite par RT PCR ou test antigénique le jour de la visite Pour les visiteurs vaccinés ou immunisés : Attestation de vaccination ou d'infection dans les 6 mois	Test après visite en chambre (J+4 et J+7)
 Sortie dans la famille	Possible sauf cas particulier évalué au cas par cas par le médecin coordonateur	
	Pas de test sauf si contact à risque	Test après la sortie (J+4 et J+7) Exclusion des activités collectives pendant 7 jours
 Repas collectifs	En petits groupes mixtes de résidents vaccinés et non vaccinés à la même table, avec distanciation Conservation de la même composition des tables	
 Activités collectives dans les espaces intérieurs et extérieurs	En petits groupes mixtes de résidents vaccinés et non vaccinés	
	Pas de test	Dépistage régulier

